
PACEMAKER : thérapie INSPIRE
Syndrome d'apnée du sommeil

Silviane LE MENN <abadennouedit@gmail.com>

6 décembre 2012 11:58

À : Hervé Janssens _INSPIRE MEDICAL SYSTEMS <HerveJanssens@inspiresleep.com>

Cc : Europe _INSPIRE MEDICAL SYSTEMS <europe@inspiresleep.com >

à l'attention de **M. Hervé Janssens** - Sr. Director European Operations
Inspire Medical Systems - 9700 63rd Ave. North, Suite 200 - Maple Grove, MN 55369
Phone: +32 475901690 - Fax: +32 16441900

Bonjour,

J'avais appris par la presse, que l'équipe du Pr CHABOLLE, chef du service ORL de l'hôpital Foch de SURESNES teste pour la 1ere fois en France un nouveau dispositif pour améliorer la situation des personnes souffrant d'apnée du sommeil : la **thérapie INSPIRE** (*petit système implantable qui utilise des technologies bien établies dans les domaines de la stimulation cardiaque et de la neurostimulation*).

J'avais pris contact, par e-mail, avec vous, le **2 janvier 2012**, et vous m'aviez répondu très rapidement ce dont je vous remercie à nouveau.

Depuis 2006, j'étais suivie par le **Docteur L**, pneumologue, **Centre Hospitalier de Cornouaille à QUIMPER**, jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite. Je serai suivie maintenant par sa remplaçante, **Madame le Docteur G** (*à laquelle je transmets cet e-mail pour information*).

Je souhaite **bénéficier** du **pacemaker dès que possible** car j'ai déjà **65 ans** et ce sera très positif pour mon **moral** d'être délivrée de la **machine** que j'utilise chaque nuit !

L'appareil à pression positive continue donne de bons résultats mais le **masque** et le **harnais** ne me permettent pas de dormir détendue et me provoquent notamment des **raideurs de la nuque**, de la **mâchoire** (maux de tête), crispation du dos (donc **lumbago** et **fatigue**), nuits agitées ou tétanisées sans oublier les problèmes de **peau au visage** (**marques** disgracieuses le matin et **rides** accentuées par la pression et frottement du harnais et l'absence de cosmétique nuit)...

Pouvez-vous me dire si la HAS (Haute Autorité de Santé) va décider bientôt de rembourser ce pacemaker qui sera, il me semble, également économique pour la Caisse d'Assurance Maladie ?

Je vous remercie par avance de votre réponse et je vous transmets mes sincères salutations.

Silviane Le Menn
29000 QUIMPER (France)

www.abadennou.fr
[**SYNDROME D'APNÉE DU SOMMEIL**](#)
[Victime du STILNOX](#)

Ine Velaers <inevelaers@inspiresleep.com>

7 décembre 2012 09:40

À : "abadennouedit@gmail.com" <abadennouedit@gmail.com>

Cc : Herve Janssens <HerveJanssens@inspiresleep.com>, Ine Velaers <inevelaers@inspiresleep.com>

Chère Madame Le Menn,

Je vous remercie de l'attention que vous portez au système Inspire et je comprends toute utilité que ce produit pourrait vous apporter en terme de **confort et de bien-être**, pour vous qui souffrez d'apnée du sommeil.

Les résultats de l'étude d'essais cliniques sont **en cours d'analyse**, mais nous avons aucune certitude à quand la **HAS** autorisera le **remboursement** du produit.

Toutefois, dès que l'autorisation de remboursement par la **caisse d'assurance maladie** nous sera accordé, nous ne manquerions pas de vous **prévenir**.

En vous remerciant d'avance de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations.

P.P. Ine Velaers

Hervé Janssens

Sr. Director European Operations

Inspire Medical Systems

9700 63rd Ave. North, Suite 200

Maple Grove, MN 55369

Phone: [+32 475901690](tel:+32475901690)

Fax: [+32 16491562](tel:+3216491562)

hervejanssens@inspiresleep.com
